



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

**AVIS DE PROMULGATION**  
Règlement no. 110-10

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance tenue le 10 mai 2010 le règlement no 110-10, lequel apporte des modifications au règlement 36-04 concernant les nuisances notamment à son article 2 qui précise ce qui constitue une nuisance et modifie également le montant des amendes.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 11 mai 2010.

Pierre-Alain Pelchat  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat ce 11<sup>ième</sup> jour de mai 2010.

Pierre-Alain Pelchat  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier